

FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF

Siège social :

22 Route d'Oberhoffen - CS 80041
67242 BISCHWILLER CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Experts-comptables et
Commissaires aux comptes
associés
Frédéric Lugnier
Luc Diebold
Annie Suss-Faullimmel
Jean-Jacques Hellé



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration de la FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du revenu, l'évaluation des provisions pour risques et charges, le suivi des fonds dédiés ainsi que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la manière dont a été comptabilisée l'affectation définitive des résultats conformément aux décisions des autorités administratives assurant le financement des établissements de la fondation relevant du secteur médico-social.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 16 avril 2025

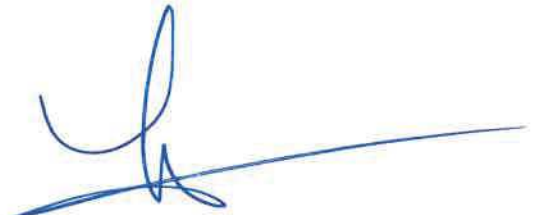


Pour le Cabinet GROSS-HUGEL

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar


Annie SUSS-FAULLIMMEL


Frédéric LUGNIER



SONNENHOF
FONDATION PROTESTANTE

Fondation Protestante Sonnenhof

Etats financiers

Exercice 2024



Chaque Vie est une Lumière



BILAN 2024

BILAN FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 12/2024

ACTIF

Libellé (Montant en €)	Montant brut 31/12/2024	Amort. et prov. 31/12/2024	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023	Variation
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles :	926 270	869 208	57 062	36 392	20 670
Frais d'établissement	408 156	408 156	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	518 113	461 051	57 062	36 392	20 670
Immobilisations corporelles :	89 453 936	49 291 494	40 162 443	40 770 798	-608 355
Terrains	6 083 170	2 276 765	3 806 405	3 600 683	205 722
Constructions	63 700 485	32 636 091	31 064 393	32 209 464	-1 145 070
Installations techniques, matériels et outillage	9 617 191	7 998 614	1 618 577	1 807 328	-188 751
Autres immobilisations corporelles	8 705 488	6 380 024	2 325 465	2 337 241	-11 776
Immobilisations corporelles en cours	1 347 603		1 347 603	816 082	531 521
Immobilisations Financières :	2 740 280	503 876	2 236 404	2 449 862	-213 458
Participations et créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 429 042	978	1 428 064	1 600 346	-172 282
Prêts	1 040 539	502 897	537 641	562 539	-24 898
Autres immobilisations financières	270 699		270 699	286 977	-16 278
TOTAL I	93 120 486	50 664 577	42 455 909	43 257 052	-801 143
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	884 014	79 900	804 114	795 220	8 894
Avances et acomptes versés sur commandes	9 411		9 411	57 146	-47 735
Créances	4 166 274	461 270	3 705 004	3 819 820	-114 816
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 408 718	104 355	2 304 364	2 174 403	129 961
Autres créances	1 757 556	356 916	1 400 640	1 645 417	-244 777
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	13 228 342		13 228 342	16 646 675	-3 418 333
Charges constatées d'avance	172 212		172 212	320 976	-148 764
TOTAL II	18 460 253	541 171	17 919 083	21 639 837	-3 720 754
TOTAL ACTIF (I + II)	111 580 739	51 205 748	60 374 991	64 896 889	-4 521 897



BILAN 2024

BILAN FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 12/2024			
PASSIF			
Libellé	(Montant en €)	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise		7 459 663	7 459 663
Fonds associatifs avec droit de reprise		522 327	522 327
Ecart de réévaluation		108 896	108 896
Réserves		18 852 185	18 366 285
Réserves pour projet		11 535 874	11 535 874
Réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		7 299 686	6 813 786
Autres réserves		16 625	16 625
Report à nouveau		-4 345 582	-1 665 947
Report à nouveau des autres activités médico-sociales		-2 964 940	-1 332 538
Report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		-1 380 642	-333 409
Excédent de l'exercice		-3 165 786	-2 193 735
Excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales		-1 027 971	-1 113 535
Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée		-2 137 815	-1 080 200
Fonds propres consommables		2 795 774	2 758 114
Subventions d'investissement		2 795 774	2 758 114
Provisions réglementées		0	0
TOTAL I		22 227 477	25 355 604
Fonds reportés et fonds dédiés		7 136 652	6 972 013
TOTAL II		7 136 652	6 972 013
Provisions pour risques et charges		525 386	412 598
TOTAL III		525 386	412 598
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18 647 838	19 840 212
Emprunts et dettes financières diverses		139 560	159 903
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		61 187	63 033
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 287 753	2 686 744
Dettes sociales et fiscales		7 691 063	7 856 182
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		514 075	628 789
Autres dettes		1 143 999	921 723
Produits constatés d'avance		0	89
TOTAL IV		30 485 476	32 156 674
TOTAL PASSIF	(I + II + III + IV)	60 374 991	64 896 889



COMPTE DE RESULTAT 2024

FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF 12/2024				
COMPTE DE RESULTAT				
Libellé (Montant en €)	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	1 762 778	1 786 563	-23 785	-1,3%
Production vendue	5 147 924	5 027 838	120 086	2,4%
Production stockée	-586	-13 929	13 343	-95,8%
Production immobilisée	0	18 081	-18 081	-100,0%
Produits de tiers financeurs	45 307 660	44 314 565	993 095	2,2%
Concours publics et subventions d'exploitation	44 739 881	43 946 159	793 722	1,8%
<i>Dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	44 697 903	43 883 719	814 185	1,9%
Ressources liées à la générosité du public	567 780	368 407	199 373	54,1%
<i>Dont Dons manuels</i>	327 300	269 284	58 016	21,5%
<i>Dont Legs, donations, assurance-vie</i>	240 480	99 123	141 357	142,6%
			0	
Contributions financières	0	0	0	
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et	296 152	435 522	-139 369	-32,0%
Utilisation des fonds dédiés	406 006	563 074	-157 067	-27,9%
Autres produits	4 634 999	4 884 831	-249 832	-5,1%
TOTAL I	57 554 935	57 016 545	538 390	0,9%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	937 020	1 016 698	-79 679	-7,8%
Variation de stock	-181 479	-33 363	-148 116	444,0%
Achats de marchandises	927 465	988 657	-61 192	-6,2%
Variation de stock	3 825	-3 739	7 564	-202,3%
Autres achats et charges externes	12 716 494	11 498 844	1 217 650	10,6%
Aides financières	5 500	8 500	-3 000	-35,3%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 789 944	2 723 192	66 752	2,5%
Salaires et traitements	28 744 539	28 139 546	604 994	2,1%
Charges sociales	10 585 517	9 942 612	642 905	6,5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 703 433	3 159 409	544 024	17,2%
Report en fonds dédiés	570 645	1 898 605	-1 327 960	-69,9%
Autres charges	50 215	118 421	-68 205	-57,6%
TOTAL II	60 853 119	59 457 383	1 395 736	2,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 298 184	-2 440 838	-857 346	35,1%



COMPTE DE RESULTAT 2024

PRODUITS FINANCIERS				
De participation	18 968	18 866	102	0,5%
Autres intérêts et produits assimilés	268 698	112 185	156 513	139,5%
TOTAL III	298 587	131 051	167 536	127,8%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux	0	0	0	
Intérêts et charges assimilées	265 681	143 957	121 724	84,6%
TOTAL IV	265 681	143 957	121 724	84,6%
RESULTAT FINANCIER	32 906	-12 906	45 813	-355,0%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-3 265 278	-2 453 745	-811 533	33,1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	72 365	170 776	-98 411	-57,6%
Sur opérations en capital	512 281	163 622	348 659	213,1%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	49 245	0	49 245	
TOTAL V	633 891	334 398	299 493	89,6%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	1 419	12 996	-11 577	-89,1%
Sur opérations en capital	176 064	14 298	161 766	1131,4%
Dotations aux amortissement, dépréciations et aux provisions	356 916	47 094	309 822	657,9%
TOTAL VI	534 398	74 388	460 010	618,4%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	99 492	260 010	-160 517	-61,7%
TOTAL PRODUITS	58 487 412	57 481 994	1 005 419	1,7%
TOTAL CHARGES	61 653 198	59 675 729	1 977 469	3,3%
DEFICIT	-3 165 786	-2 193 735	-972 051	44,3%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	37 942	25 075	12 867	51,3%
Prestations en nature	0	0	0	
Bénévolat	7 304	7 617	-313	-4,1%
TOTAL	45 246	32 692	12 554	38,4%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Mise à disposition gratuite de biens	37 942	25 075	12 867	51,3%
Prestations en nature	0	0	0	
Personnel bénévole	7 304	7 617	-313	-4,1%
TOTAL	45 246	32 692	12 554	38,4%



Annexe des Etats Financiers

Exercice 2024



Nature et périmètre des activités et missions réalisées

La Fondation Protestante Sonnenhof a été créée en 1876, sous le nom d'Asile Evangélique pour faibles d'esprit », à Oberhoffen Sur Moder (67). Elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 19 octobre 1880.

Son activité est centrée sur l'accompagnement et l'hébergement des personnes en situation de handicap. La spécificité de la Fondation est qu'elle dispose dans son offre médico-sociale de par la diversité de ses établissements gérés une palette d'accompagnement large permettant et facilitant la logique de parcours.

Le périmètre de la Fondation Protestante Sonnenhof inclut :

- Les établissements bénéficiant d'un financement public scindés en deux secteurs : secteur Handicap et Secteur Âge. Le financement public de ces établissements provient du régime de sécurité sociale à hauteur de 68 % et du Conseil Départemental du Bas-Rhin à hauteur de 31 % ;
- Les établissements et activités sous financement propre. Ce financement provient essentiellement du chiffre d'affaires réalisé par la filière « travail adapté » et de l'appel à la générosité du public.

Faits majeurs de l'exercice

L'année 2024 est toujours fortement marquée par de fortes tensions budgétaires. En effet, notre structure fait face à une très forte inflation depuis 2021 qui continue de s'accroître sur 2024, sur la plupart des postes de dépenses (énergie, alimentation, maintenance et entretien des bâtiments...). Ces surcoûts ne sont à date pas financés en totalité, générant un déficit important.

Cette inflation est associée à une pénurie de personnel sans précédent qui touche le secteur médico-social, imposant un recours croissant et particulièrement onéreux à du personnel intérimaire. Le manque d'attractivité du secteur a été exacerbé par la crise sanitaire et par des mesures de revalorisation salariale inégales.

Une convention relative à la mise en place d'une dotation globalisée a été signée avec la Collectivité Européenne d'Alsace en juillet 2022, permettant ainsi un financement global annuel versus un financement basé sur une facturation à la journée.

Les travaux concernant la construction du nouveau bâtiment de l'IME Louise Scheppler ont débuté en 2024 avec une réception de l'ensemble immobilier prévue en 2026. Le coût de ce projet dans les comptes 2024 est de 706 K€. Ce projet bénéficie d'une subvention de l'ARS de 1 620 K€ versée en 2023.

La Fondation a fait l'objet d'une fraude au RIB en fin d'année, avec un impact de 356 K€ dans les comptes. Une plainte a été déposée et la procédure est en cours au niveau de la gendarmerie.



Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2022-01 du 11 mars 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, spécifique aux personnes morales de droit privé à but non lucratif, et le règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019, spécifique aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction budgétaire et comptable M.22 applicable aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes à but non lucratifs.

Evènement post-clôture

Aucun évènement post-clôture n'est à signaler

Subventions d'investissement

Le règlement ANC n° 2018-06 prévoit une application des dispositions du plan comptable général pour le traitement de la subvention d'investissement. Celle-ci est reprise en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance.

Provisions réglementées

Le règlement ANC n° 2019-04 prévoit que lorsqu'une provision réglementée est pratiquée dans le compte administratif d'un établissement, cette provision est comptabilisée dans les comptes de l'entité gestionnaire conformément à l'article 214-8 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général. Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit plusieurs types de provision réglementées dont celles pour augmentation du besoin en fonds de roulement, pour plus-value de cession d'actif et pour renouvellement d'immobilisations. Pour ces dernières, le règlement ANC n° 2019-04 prévoit une comptabilisation en fonds dédiés.



Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;
- Contributions financières accordées par une autorité de tarification ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Les sommes inscrites au passif en « fonds dédiés » sont rapportés en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Informations relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, c'est-à-dire qu'il est pratiqué par annuités constantes, chaque annuité étant égale au quotient de la dépense à amortir par le nombre d'année d'usage. La durée d'utilisation servant de base au calcul des dotations est comprise dans les limites ci-après :

Immobilisations	Durée pratiquée	
	Durée	Mode
Bâtiments	5-50	L
Matériel et outillage	3-20	L
Matériel de transport	3-5	L
Mobilier	3-10	L
Matériel de bureau et informatique	2-10	L
Agencements IGAAC ouvrages d'infrastructures.	3-20	L



Tableau des immobilisations

Actif immobilisé	Valeur Brute Fin d'Exercice 2023	Augmentations 2024	Diminutions 2024	Transfert / régularisation	Valeur Brute Fin d'Exercice 2024
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	413 542		5 385		408 157
Frais de recherche et de développement	-				-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	495 635	46 958	24 479		518 113
Droit au bail	-				-
Fonds commercial	-				-
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Total Immobilisations incorporelles (I) :	909 177	46 958	29 864	-	926 270
Immobilisations corporelles :					
Terrains	1 634 244	319 013	32 014		1 921 243
Agencements et aménagements de terrains	4 182 125	37 889	58 087		4 161 927
Constructions	27 255 937	347 848	241 042		27 362 743
I.G.A.A.C.	32 519 942	980 843	1 048 741		32 452 043
Ouvrage d'infrastructure	3 884 603	14 596	13 501		3 885 698
Constructions sur sol d'autrui	-				-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 761 195	291 112	435 116		9 617 190
Autres immobilisations corporelles :	-				-
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	-				-
<i>Matériel de transport</i>	1 733 831	111 683	113 916		1 731 599
<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	2 025 242	159 876	81 533		2 103 585
<i>Mobilier</i>	5 027 906	183 584	411 947	1 634	4 797 910
<i>Cheptel</i>	-				-
<i>Emballages récupérables</i>	-				-
<i>Collections Oeuvres d'art</i>	72 395				72 395
Total Immobilisations corporelles (II) :	88 097 419	2 446 444	2 435 897	1 634	88 106 332
Immobilisations mises en concession (III) :					
Immobilisations en cours :					
Immobilisations corporelles en cours	816 083	1 027 706	496 186		1 347 603
Total Immobilisations en cours (IV) :	816 083	1 027 706	496 186	-	1 347 603
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII) :					
	89 822 679	3 521 107	2 961 947	1 634	90 380 205



Tableau des amortissements et des provisions pour dépréciation des immobilisations

Amortissements	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2023	Dotations de l'Exercice 2024	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2024	Transfert / régularisation	Amortissements Cumulés au 31 Décembre 2024
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	413 542		5 385		408 157
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	459 242	25 366	23 557		461 051
Amortissements des immobilisations corporelles					
Terrains					
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	2 215 687	119 165	58 087		2 276 765
Constructions sur sol propre	11 118 564	750 310	228 712		11 640 162
IGAAC	17 563 396	1 505 793	948 793		18 120 396
Ouvrages d'infrastructure	2 769 059	119 975	13 501		2 875 533
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 953 867	438 807	394 060		7 998 614
Autres immobilisations corporelles	6 522 133	457 519	599 629		6 380 024
TOTAL GENERAL	49 015 489	3 416 936	2 271 724	0	50 160 701

Immobilisations financières

Immobilisations Financières	Valeur brute	Dépréciation	Valeur Nette
Participations et créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	1 429 042	978	1 428 064
Prêts	1 040 539	502 897	537 641
Autres immobilisations financières	270 699		270 699
Total	2 740 280	503 876	2 236 404

Les immobilisations financières se décomposent de la façon suivante :

- Autres titres immobilisés pour une valeur nette de 1 428 K€ comprenant essentiellement des parts sociales de la Caisse d'Epargne d'Alsace à hauteur de 626 K€, des parts sociales BPLC à hauteur de 81 K€. Ce poste inclut également des titres obligataires émis par la BCPE, souscrits en 2016, à hauteur de 300 K€, ainsi que le placement dédié au Compte Epargne Temps à hauteur de 397 K€ ;
- Prêts pour une valeur nette de 538 K€ comprenant des prêts-preneurs versé à des sociétés de crédit-bail dans le cadre du contrat de financement de bâtiments. Ces prêts seront remboursés à l'échéance des contrats, par compensation avec la valeur de rachat des bâtiments. Une provision pour dépréciation est constatée du fait de l'amortissement prévisionnel des bâtiments financés par crédit-bail. Cette provision a été réévaluée au 31/12/2024 suite aux évolutions des crédits-baux concernés ;
- Autres immobilisations financières comprenant notamment des participations versées à des fonds de garantie à hauteur de 186 K€ dans le cadre du contrat de financement avec des



sociétés de crédit-bail. Les participations seront remboursées à l'échéance des contrats de crédit-bail en fonction de la valeur du fonds de garantie à cette date.

Il comprend également les frais d'émission des emprunts souscrits sur l'exercice 2018 dans le cadre du refinancement de la dette auprès des établissements de crédit à hauteur de 84 K€. Ceux-ci ont fait l'objet d'un étalement sur la durée des nouveaux emprunts souscrits.



Les stocks

Les stocks sont évalués selon le dernier prix d'achat pour les matières premières et les marchandises et au coût de production pour les produits semi-finis et finis.

Valeur brute des stocks	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Matières premières et autres consommables	245 722	226 728	0	472 450
Produits finis et semi-finis	210 264	0	134 109	76 155
Marchandises	339 234	0	3 825	335 409
Total	795 220	226 728	137 934	884 014

Les stocks ont fait l'objet d'une dépréciation à la clôture.

Provision pour dépréciation des stocks	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Stock de consommables	0	79 900	0	79 900

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Créances redevables et comptes rattachés	2 408 718	2 299 889	108 829
Autres créances	1 757 556	1 757 556	0
Charges constatées d'avance	172 212	96 252	75 960

Le poste « Autres créances » inclut un leg accepté en 2024, mais reçu financièrement en 2025 d'un montant de 180 K€, ainsi qu'une créance de 356 K€ liée à la fraude au RIB et qui est entièrement dépréciée

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

Provision pour dépréciation sur actif circulant	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Créances	135 803	10 046	41 494	104 355
Autres créances	0	356 916	0	356 916

Détail des charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance au 31/12/2024	Montant
Locations	2 200
Assurance	99 886
Entretien et maintenance	44 695
Documentation générale et technique	3 783
Honoraires	3 510
Droits d'auteurs	221
Stock PC et téléphones	17 917
Total	172 212



Détail des autres produits à recevoir

Détail des produits à recevoir au 31/12/2024		Montant
Factures à établir		46 197
Dons		50 886
Subvention à recevoir		37 042
Remboursement frais de formation		195 911
IJSS		75 595
Remise de fin d'année à recevoir		66 514
Divers		156 706
Total		628 851

Le poste « Divers » d'un montant de 157 K€ comprend essentiellement les intérêts courus à recevoir à hauteur de 150 K€.



PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres (Montant en €)	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 459 663				7 459 663
Fonds associatifs avec droit de reprise	522 327				522 327
Ecart de réévaluation	108 896				108 896
Réserves	18 366 286	485 900	0		18 852 186
<i>Réserves pour projet</i>	11 535 875				11 535 875
<i>Réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	6 813 786	485 900			7 299 686
<i>Autres réserves</i>	16 625				16 625
Report à nouveau	-1 665 947	-2 679 635	0		-4 345 582
<i>Report à nouveau des autres activités médico-sociales</i>	-1 332 539	-1 632 401			-2 964 940
<i>Report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-333 408	-1 047 234			-1 380 642
Excédent de l'exercice	-2 193 735	2 193 735		3 165 786	-3 165 786
<i>Excédent de l'exercice des autres activités médico-sociales</i>	-1 113 535	1 113 535		671 055	-671 055
<i>Excédent de l'exercice des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 080 200	1 080 200		2 494 730	-2 494 730
Fonds propres consommables	2 758 114	0	232 660	195 001	2 795 773
<i>Subventions d'investissement</i>	2 758 115		232 660	195 001	2 795 774
<i>Provisions réglementées</i>	0				0
Total	25 355 604	0	232 660	3 360 786	22 227 479

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

Les ressources mises à disposition de l'entité sont : les fonds propres sans droit de reprise, les fonds propres avec droit de reprise, les écarts de réévaluation, les réserves, le report à nouveau, l'excédent ou le déficit de l'exercice.

Les ressources à caractère durable sont des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie, à savoir : les fonds propres consommables, les subventions d'investissements et les provisions réglementées

L'application du règlement ANC n° 2019-04 nécessite d'opérer une distinction, au niveau des fonds propres, des fonds propres restituables à des autorités de tarification. Ces fonds propres constituent les fonds propres de l'activité médico-sociale sous gestion contrôlée.



Subventions d'investissements

Les subventions se répartissent comme suit :

Subventions d'investissement	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2024
Subventions d'investissement	4 325 006	232 660			4 557 666
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-1 566 891		195 001		-1 761 892
Total	2 758 114	232 660	195 001	0	2 795 774

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent. Elles se répartissent comme suit :

Financier	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Département du Bas Rhin	1 915 850			1 915 850
Région Alsace	529 683	4 160		533 843
CNSA	1 241 331			1 241 331
Association Les Amis du Diaconat	257 564			257 564
ARS Grand Est	77 473	178 500		255 973
Carsat	26 163			26 163
Autres	276 941	50 000		326 941
Total	4 325 005	232 660	0	4 557 665

Fonds dédiés

Les fonds dédiés se répartissent selon le détail ci-dessous.

Fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Reclassement	A la clôture de l'exercice
			Montant global	Dont remboursements		
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	745 926	343 449	15 169			1 074 206
Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification	6 226 087	227 196	390 837	0	0	6 062 446
Dont financement pour renouvellement d'immobilisation ou investissement	3 436 337	0	114 496			3 321 841
Dont financement de formations	419 503		117 448			302 056
Dont financement de renfort de personnel	265 580		128 091		-253	137 236
Dont financement de la prime Covid	23 436					23 436
Dont financement de la hausse des loyers MAS D.Bonhoeffer	1 845 000	184 500				2 029 500
Dont financement de traitements médicamenteux onéreux	216 498		29 018			187 481
Dont financement AMI 50 000 solutions	0	35 346				35 346
Dont financement divers	19 732	7 350	1 785		253	25 550
Total Fonds dédiés	6 972 013	570 645	406 006	0	0	7 136 652

Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été déterminées conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Provisions pour risques et charges	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provision pour risques	-	118 252		118 252
Provision pour litiges prud'hommaux	298 485	58 710	64 174	293 021
Provision pour gros entretien	114 113			114 113
Autres provisions				
Total	412 598	176 962	64 174	553 734



Dettes

Dettes	Montant brut	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 647 838	1 592 156	3 618 788	13 436 894
Emprunts et dettes financières divers	139 560	124 560	15 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 287 753	2 287 753		
Dettes fiscales et sociales	7 691 063	7 691 063		
Dettes sur immobilisations	514 075	514 075		
Autres dettes	1 143 999	1 143 999		

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice 2024.

Les dettes fiscales et sociales comprennent les provisions CP et CET pour 5 055 K€ au 31/12/2024.

Etat des charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 785
Intérêts courus non échus	160 529
Dettes fiscales et sociales	5 428 031
Total	5 626 816



Informations relatives aux postes du compte de résultat

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2024 s'élève à – 3 298 184€.

Détail des produits d'exploitation

Chiffres d'affaires et production vendue / stockée / immobilisée	2024	2023
CA Commercial	1 762 778	1 786 563
Production vendue	5 147 924	5 027 838
Production stockée	-586	-13 929
Production immobilisée	0	18 081
Total	6 910 117	6 818 553

Contributions financières des autorités de tarification	2024	2023
Dotation Handicap ARS	28 229 700	27 914 391
Dotation Handicap CEA	13 191 740	12 821 562
Total dotations Handicap	41 421 440	40 735 953
Dotation Age ARS	1 380 215	1 337 097
Dotation Age CEA	421 718	407 318
Total dotations Age	1 801 933	1 744 415
TOTAL Dotations	43 223 373	42 480 368
Tarification à charge des usagers Secteur Age	1 474 530	1 403 351
Subvention	41 977	62 440
Ressources liées à la générosité du public	567 780	368 407
Produits des tiers financeurs	45 307 660	44 314 566

Détail des autres produits

Autres produits	2024	2023
Aide aux postes des travailleurs handicapés	4 470 857	4 513 333
Aides sur contrats aidés	306	210 670
Participation sur salaires	13 122	11 517
Remboursements frais de formation	9 831	20 152
Emolument Protection des majeurs	61 463	41 374
Divers	79 420	87 785
Total	4 634 999	4 884 831

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 32 906 € et est essentiellement composé de charges d'intérêts sur emprunts pour un montant de 265 681 € et de produits d'intérêts et assimilés pour un montant de 268 698€.



Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 99 492 € et correspond essentiellement aux éléments suivants :

- quote-part des subventions investissements virés au résultat pour 195 K€ ;
- produits de cession d'immobilisation pour 317 K€ lié à l'échange d'un terrain avec la ville de Bischwiller ;
- autres produits exceptionnels pour 72 K€ ;
- reprise de la dotation pour dépréciation exceptionnelle à hauteur de 49 K€ relative au bâtiment « Les Etoiles » de la MAS Catherine Zell, démolis sur l'exercice ;
- provision de 357 K€ suite à la fraude au RIB ;
- valeur nette comptable des actifs cédés pour 153 K€ dont 96 K€ lié à l'échange d'un terrain avec la ville de Bischwiller ;

Détermination du résultat effectif global

Tableau de détermination du résultat effectif global	2024	2023
Excédent / Déficit comptable	-3 165 786	-2 193 735
Reprise du résultat antérieur	142 486	54 294
Reprise réserve de compensation charges amortissements	36 189	
Reprise réserve de compensation des déficits	187 486	
Dépenses non opposables	52 724	50 969
Excédent effectif global	-2 746 900	-2 088 471
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>-1 201 702</i>	<i>-1 072 942</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 545 198</i>	<i>-1 015 529</i>

L'excédent ou déficit effectif global correspond au résultat de l'exercice de l'entité gestionnaire corrigé des augmentations de contributions financières des autorités de tarification finançant les déficits des exercices antérieurs ou des diminutions de contributions financières des autorités de tarification reprenant les excédents et les réserves des exercices antérieurs des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (augmentations et diminutions dénommées dans le tableau ci-avant « reprises du résultat antérieur »).

Répartition du résultat effectif sous gestion	2024	2023
Secteur Handicap	-1 289 772	-656 154
<i>Dont ARS</i>	<i>- 655 947</i>	<i>-141 193</i>
<i>Dont CD</i>	<i>- 633 826</i>	<i>-514 962</i>
Secteur Âge	-255 426	-359 375
<i>Dont Hébergement</i>	<i>- 132 688</i>	<i>-305 134</i>
<i>Dont Dépendance</i>	<i>- 61 451</i>	<i>-159 698</i>
<i>Dont Soins</i>	<i>- 61 287</i>	<i>105 457</i>
TOTAL	-1 545 198	-1 015 529

Le résultat effectif sous gestion contrôlée correspond au résultat administratif pris en compte par les autorités de tarification. Les établissements et services sociaux et médico-sociaux relèvent, dans leur



le résultat administratif déterminé, celui-ci est librement affecté par l'organisme gestionnaire dans le respect des dispositions précisées à l'article R.314-234 du CASF.

Préalablement à l'affectation du résultat, l'autorité de tarification a le pouvoir d'en réformer d'office le montant en écartant les dépenses qui sont manifestement étrangères, par leur nature ou par leur importance, à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure de fixation du tarif, et qui ne sont pas justifiées par les nécessités de la gestion normale de l'établissement.



Compte de résultat par origine et destinations

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024		2023		2022		2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION										
PRODUITS PAR ORIGINE										
1. Produits liés à la générosité du public	567 780	567 780	368 407	368 407	559 665	559 665	406 404	406 404	731 382	731 382
Dons, legs et mécénat	567 780	567 780	368 407	368 407	559 665	559 665	406 404	406 404	731 382	731 382
Dont dons manuels	327 300	327 300	269 284	269 284	286 531	286 531	286 935	286 935	326 832	326 832
Dont legs, donations, assurances-vie	240 480	240 480	99 123	99 123	273 134	273 134	119 469	119 469	404 550	404 550
Dont mécénat										
Autres produits liés à la générosité du public										
2. Produits non liés à la générosité du public	14 082 443		13 789 616		13 230 567		13 561 320		12 714 709	
Parrainage des entreprises										
Contributions financières sans contre-partie										
Autres produits non liés à la générosité du public (a)	14 082 443		13 789 616		13 230 567		13 561 320		12 714 709	
3. Subventions et autres concours publics	43 265 350		42 542 808		41 726 233		37 200 518		37 833 398	
4. Reprises sur provisions et dépréciation	165 833		218 090		113 559		126 697		260 018	
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs (e)	406 006	5 315	563 074	12 598	321 237	10 718	820 865	3 736	83 831	8 645
TOTAL	58 487 412	573 095	57 481 994	381 005	55 951 262	570 384	52 115 804	410 140	51 623 339	740 027
CHARGES PAR DESTINATION										
1. Missions sociales (b)	54 358 133	5 500	52 421 546	8 500	50 165 403	8 500	46 587 735	8 500	44 389 621	32 145
Réalisées en France	54 358 133	5 500	52 421 546	8 500	50 165 403	8 500	46 587 735	8 500	44 389 621	32 145
Dont actions réalisées par l'organisme	54 352 633		52 413 046		50 156 903		46 579 235		44 366 121	8 645
Dont versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	5 500	5 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	8 500	23 500	23 500
2. Frais de recherche de fonds	156 435	156 435	115 095	115 095	157 926	157 926	84 569	84 569	116 491	116 491
Frais d'appel à la générosité du public (c)	156 435	156 435	115 095	115 095	157 926	157 926	84 569	84 569	116 491	116 491
Frais de recherche d'autres ressources										
3. Frais de fonctionnement (d)	2 507 636	29 667	2 033 979	28 134	1 821 422	19 721	2 017 268	58 520	1 901 321	33 607
4. Dotation aux provisions et aux dépréciations	4 060 348	1 402	3 206 503	717	2 957 609	72	3 019 647	49	2 727 541	49
5. Report en fonds dédiés (e)	570 645	343 448	1 898 605	360 640	2 115 905	310 348	799 931	71 655	1 077 814	55 336
TOTAL	61 653 198	536 452	59 675 728	513 086	57 218 265	496 567	52 509 150	223 293	50 212 788	237 628
EXCEDENT	-3 165 786	36 643	-2 193 734	-132 081	-1 267 004	73 817	-393 345	186 847	1 410 551	502 399

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024		2023		2022		2021		2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE										
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	45 246	37 942	32 692	25 075	27 695	20 382	15 669	3 786	22 198	10 384
Bénévolat (f)	7 304		7 617		7313		6 929		6 711	
Prestations en nature	0	0	0	0	1 708	1 708	4 955		5 103	
Dons en nature	37 942	37 942	25 075	25 075	18 674	18 674	3 786	3 786	10 384	10 384
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public										
3. Concours publics en nature										
TOTAL	45 246	37 942	32 692	25 075	27 695	20 382	15 669	3 786	22 198	10 384
CHARGES PAR DESTINATION										
1. Contributions volontaires aux missions sociales	37 942	37 942	25 075	25 075	18 674	18 674	3 786	3 786	10 384	10 384
Réalisées en France	37 942	37 942	25 075	25 075	18 674	18 674	3 786	3 786	10 384	10 384
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds										
2. Contributions volontaires au fonctionnement	7 304	0	7 617	0	9 021	1 708	11 884		11 814	
TOTAL	45 246	37 942	32 692	25 075	27 695	20 382	15 669	3 786	22 198	10 384

- (a) La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend notamment les ventes de marchandises et prestations de service.
- (b) La rubrique « Missions sociales » comprend les charges engagées pour la réalisation des missions de la Fondation Protestante Sonnenhof. Elles comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs.
- (c) La rubrique « frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action. Ces frais correspondent notamment aux achats d'espaces publicitaires, aux frais de publication et d'affranchissement, et à une quote-part du salaire de la responsable communication – recherche de fonds.
- (d) La rubrique « frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, juridique, moyens généraux et informatique.



- (e) Les rubriques relatives aux fonds dédiés liées à la générosité du public sont détaillées ci-après.
- (f) Valorisation du bénévolat : L'effectif des bénévoles collaborant à l'œuvre de la Fondation Protestante Sonnenhof est estimé à plusieurs dizaine de personnes. Celle-ci n'a pas valorisé ce bénévolat car elle n'a pas encore mis en place le dénombrement des personnes concernées et des heures effectuées. Au titre des réunions de conseil d'administration et du bureau du conseil d'administration, le bénévolat a été valorisé à un montant de 7 304 €.



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1_ MISSIONS SOCIALES			1 _ RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	5 500	8 500	1.1 Cotisations sans contre-partie		
- Actions réalisées directement	-	-	1.2 Dons, legs et mécénat	567 780	368 407
- Versements à d'autres organismes agissant en France (a)	5 500	8 500	- Dons manuels	327 300	269 284
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations, assurances-vie	240 480	99 123
- Actions réalisées directement			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 _ FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	156 435	115 095			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public (b)	156 435	115 095			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 _ FRAIS DE FONCTIONNEMENT	29 667	28 134			
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 402	717	2. REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 REPORTS EN FONDS DEDIES (c)	343 448	360 640	3. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS (c)	5 315	12 598
TOTAL DES EMPLOIS	536 452	513 086	TOTAL DES RESSOURCES	573 095	381 005
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	36 643		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC		132 081
TOTAL GENERAL	573 095	513 086	TOTAL GENERAL	573 095	513 086

	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 458 898	2 590 979
	(+) Excedent ou insuffisance de la générosité du public	36 643	- 132 081
	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public		
	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 495 540	2 458 898

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023		2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	37 942	25 075	1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE	37 942	25 075
Réalisées en France	37 942	25 075	Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE			Dons en nature	37 942	25 075
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	37 942	25 075	TOTAL	37 942	25 075

Commentaires :

- (a) Subventions d'équilibre versées à l'association ASCL et l'association des retraités du Sonnenhof ;
- (b) Frais de recherche de fonds ;
- (c) Les rubriques relatives aux fonds dédiés liées à la générosité du public sont détaillées ci-dessous.



Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	2023	Report	Utilisation	2024
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	2 876			2 876
Fonds dédiés plateforme autisme	182 088	97 171		279 260
Fonds dédiés Pôle juniors	28 525	3 270		31 795
Fonds dédiés MAS C. Zell	25 247	10 895		36 142
Fonds dédiés Pôle Seniors	15 065			15 065
Fonds dédiés FAS T. Monod	16 468	3 165		19 633
Fonds dédiés SAVS	280		140	140
Fonds dédiés MAS D.Bonhoeffer	11 130	10 810		21 940
Fonds dédiés FAM P.Valdo	39 783	4 114		43 897
Fonds dédiés Aûmonerie - Chapelle	27 992	9 289		37 280
Fonds dédiés ESAT D.Legrand	2 777	43		2 820
Fonds dédiés Zoo'n Hof	6 941	1 100		8 041
Fonds dédiés Voyage Bolivie	220			220
Fonds dédiés Tir à l'arc	2 354	100		2 454
Fonds dédiés Club House	25 970			25 970
Fonds dédiés Musique pour tous	3 600			3 600
Fonds dédiés FAS-FAM G.Stricker	4 237	50		4 287
Fonds dédiés EHPAD Diaconat	269 960	5 119	601	274 478
Fonds dédiés FHTH JF Oberlin	790			790
Fonds dédiés Achat Poney	1 656			1 656
Fonds dédiés Animation	0			-
Fonds dédiés Manège	2 550	810		3 360
Fonds dédiés Musée	270	551		821
Fonds dédiés Stores Domeca - C. ZELL	4 200		1 400	2 800
Fonds dédiés Maison médiation animale	41 307		2 442	38 865
Fonds dédiés Jardin sensoriel MAS D. Bonhoeffer	9 333		733	8 601
Fonds dédiés Jardin thérapeutique - Valdo	0	17 329		17 329
Fonds reportés liés aux legs	0	179 633		179 633
TOTAL	725 619	343 448	5 314	1 063 753



Autres informations

Information relative à la rémunération des dirigeants

Les dirigeants de droit de la Fondation sont les membres du Conseil d'Administration. A ce titre, leur fonction est bénévole (cf. statut). Ils ne perçoivent aucune rémunération.

Les rémunérations concernant les 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à 223 128 € au titre de l'exercice 2024.

Effectif au 31 décembre 2024

	Secteur Handicap		Secteur Âge		Total	
	Effectif ETP	Effectif salarié	Effectif ETP	Effectif salarié	Effectif ETP	Effectif salarié
CADRES	69.38	85	4.74	5	74.12	96
EMPLOYES	678.44	753	42.81	43	721.25	796
TOTAL	747.82	838	47.55	48	795.37	886

L'ESAT et l'Entreprise Adaptée emploient un effectif salarié de respectivement 314 et 49 travailleurs Handicapés.

Engagement hors bilan

Les emprunts

Des emprunts ont été contractés avec une garantie départementale. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2024 à 4 720 000 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 1 457 252 €.

Un emprunt a été contracté avec la garantie de la ville de Bischwiller. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2024 à 840 000 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 14 000 €.

Un emprunt a été contracté avec la garantie de la commune d'Erckartswiller. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2024 à 100 000 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 20 000 €.

Un emprunt a été contracté en 2018 avec la garantie de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2024 à 927 861 € et le capital restant effectivement dû s'élève à 1 855 722€



Un emprunt a été contracté en 2018 avec une garantie de nantissement par d'actif financier. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2024 à 964 000 € et le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève à 421 012 €.

Un emprunt a été contracté en 2018 avec garantie par nantissement d'un actif financier. La part garantie s'élève au 31 Décembre 2024 à 156 200 € et le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève à 7 540 €.

Un emprunt a été contracté en 2021 avec la garantie de la Collectivité Européenne d'Alsace. La part garantie s'élève au 31 décembre 2024 à 14 000 000€, et le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève également à 14 000 000 €.

Au niveau de l'établissement Diaconat – EHPAD, un emprunt a été contracté en 2007 avec une garantie par le Département du Bas-Rhin. Il s'agit d'un emprunt pour un montant PLS auprès du Crédit Foncier pour un montant de 2 600 000 €. Le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève au 31 Décembre 2024 à 709 354 €. Un emprunt CRAM a été contracté en 2006 avec une garantie par la ville de Bischwiller, pour un montant de 320 000€. Le capital restant effectivement dû de l'emprunt s'élève au 31 Décembre 2024 à 16 000€.

Les legs

Leg ESCOMEL : Nous bénéficions d'un leg suite au décès de Mme. ESCOMEL, dont nous avons déjà obtenu la partie française en 2022, pour 266 K€. La partie allemande, évaluée à 347 K€, est encore en cours de traitement par le notaire en charge de la succession et devrait se débloquer en 2025.

Leg BLAES : Nous bénéficions d'un leg suite au décès de Mme. BLAES et qui concerne des parts de SCI. Ce leg est toujours en cours de traitement chez le notaire, avec une évaluation estimée à 300 K€ à fin 2024.

Leg HOEFFEL : Nous bénéficions d'un leg de 69 K€ suite au décès de Mme. HOEFFEL et qui concerne uniquement de l'assurance-vie. Ce leg est versé le 21/02/2025.

Leg LEHMANN : Nous bénéficions d'un leg de 231 K€ suite au décès de Mme. LEHMANN et qui concerne uniquement de l'assurance-vie. Ce leg est versé le 21/02/2025.

Leg ESCHBACH : Nous bénéficions d'un leg de 2 K€ suite au décès de Mme. ESCHBACH et qui concerne une assurance obsèques. Ce leg est versé le 30/01/2025.



Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'engagement actuariel correspondant aux indemnités de fin de carrière des salariés de la Fondation a été estimé au 31.12.2024 à 2 874 767€, compte tenu des taux d'inflation, d'actualisation financière, de taux de rotation moyen de l'effectif et des charges sociales. Le montant estimé pour les salariés de l'Entreprise Adaptée Daniel Legrand s'élève à 85 430 €. Le montant estimé pour les salariés du Diaconat s'élève à 82 036 €. Soit un engagement total de 3 042 233 €.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues

	Fondation Sonnenhof	Entreprise Adaptée	Diaconat
Taux d'actualisation	3.40 %	3.40 %	3.40 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2.00 %	2.00 %	2.00 %
Taux de progression des salaires			
Age du salarié entre 16 et 30 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Age du salarié entre 31-45 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Age du salarié +45 ans	2.10 %	2.10 %	2.10 %
Taux de charges sociales et fiscales patronales	47 %	18 %	52 %
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2018 - 2020	INSEE TD/TV 2018 - 2020	INSEE TD/TV 2018 - 2020
Taux de rotation moyen :			
Age du salarié entre 16 et 34 ans	10.48 %	9.09 %	13.33 %
Age du salarié entre 35 et 44 ans	8.64 %	2.68 %	8.79 %
Age du salarié entre 45 et 49 ans	7.11 %	2.68 %	8.79 %
Age du salarié entre 50 et 54 ans	3.13 %	2.68 %	5.88 %
Age du salarié 55 ans et plus	0 %	0 %	0 %



Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'établit à 48 387 €.

Crédit-Bail

Les crédits-baux terminés en 2023 concernaient les bâtiments de la Jardinerie situé sur la commune d'Oberhoffen Sur Moder et le site de travail adapté de la commune de Reichshoffen. Les levées d'options d'achats ont été effectuées en 2023 et début 2024, avec une signature chez le notaire prévue courant 2025. La signature de l'acte authentique déterminant le transfert de propriété, l'inscription à l'actif de ces deux biens immobiliers sera postérieure au 31 décembre 2024.

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains	107 792			107 792
Constructions	2 873 319		2 873 319	0
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total	2 981 111	0	2 873 319	107 792

Postes du bilan	Engagements de crédit-bail						Prix d'achat résiduel
	Redevances payées		Redevances restant à payer				
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains							
Constructions		2 063 954,27				0	342 084
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Total	0	2 063 954	0	0	0	0	342 084

